

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

70 075
Objet

Convention avec la Sté
IRISS, Institut de
Recherches et Interventions
en Sciences Sociales

DATE DE CONVOCATION

le 7 Août 1970

DATE D'AFFICHAGE

le 14 Août 1970

Nombre de conseillers
en exercice 23

Nombre de présents 15

Nombre de votants 15

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix
le treize Août à 20 heures 45
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M on sieur MATRAS.

Etaient présents : MM. MATRAS, Melle FOUCHÉ, BUJARD, LANUSSE, Adjoints
MM. COLLE, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, POUGET
REIX, DOMECCO, TETARD, STIPAL, NARTEAU,
CAMBLONG.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM. MM. BERLAND, BETOUS, GACHET, BROTRÉAU, Mme BIDEAU
VULTAGGIO, OSQUIGUIL.

M on sieur TETARD a été élu Secrétaire.

Avant de prendre une décision concernant la création d'un
centre commercial dans le quartier du Fief, il y a lieu de faire
procéder à une étude sur le commerce local.

La Sté IRISS, 54, rue Etienne Marcel à PARIS est spécialisée
dans ce genre d'enquête.

Le 10 juin 1970 elle a adressé à la Ville de ROYAN une
note comportant observations préalables sur le problème posé
et définitions de l'intervention proposée.

Partant des données socio-économiques et psychologiques,
elle a exposé les méthodes qu'elle envisageait de retenir pour
son intervention.

Cette note a intéressé l'Union des Commerçants et celle-ci
a demandé qu'il lui soit donné suite.

L'amorce d'intervention proposée nécessiterait un mois de
travail pour deux spécialistes des problèmes commerciaux.

Pour cette tâche la Société a accepté un forfait de 8 000 F.

APPROUVE

ROCHEFORT-MER, le 8 SEP. 1970

Le Sous-Préfet



LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission Plénière du 10 juillet 1970,

DECIDE :

- de charger la Société IRISS de procéder à une étude sur le commerce local.
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention prévue à cet effet.
- d'ouvrir en dépenses au Budget Supplémentaire 1970 un crédit de 8 000 F au chapitre 963-3 article 6629 "Interventions en matière industrielle et commerciale".

Le financement étant assuré sur un prélèvement sur l'excédent global de clôture de l'exercice 1969.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Adjoint Délégué,

[Handwritten signature in blue ink]

54 rue étienne-marcel
paris 2
tél 236 87 23

institut de recherches et
d'interventions
en sciences sociales

iriss

2^e JUIL. 1970

CONVENTION

ENTRE

La municipalité de ROYAN, représentée par le Maire, Monsieur
Jean de LIPKOWSKI

D'UNE PART

et

la Société I. R. I. S. S. (Institut de Recherches et d'Interventions
en Sciences Sociales),

Société Anonyme dont le siège est à Paris 2^e ème, 54, rue Etienne
Marcel, représentée par Monsieur Jean-François MARECHAL,
Président Directeur Général

D'AUTRE PART

APPROUVE

ROCHEFORT-s/-MER, le 8 SEP. 1970

Le Sous-Préfet.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

L'objet de la convention est de réaliser une étude préalable à
une mission d'assistance technique, visant à favoriser la créa-
tion d'une "moyenne surface" dans le quartier du Fief.

.../.

ARTICLE 2

Contenu de l'étude

Une analyse des données socio-économiques locales portant sur la clientèle potentielle d'une "moyenne surface" constituée par les commerçants indépendants.

La recherche des différentes solutions possibles sur le plan juridique, financier et commercial, correspondant aux conditions concrètes dans lesquelles le centre commercial pourrait être créé.

ARTICLE 3

Méthodes

Deux spécialistes des problèmes commerciaux de la Société I. R. I. S. S. réuniront toutes les informations nécessaires et en assumeront le traitement, en liaison avec les responsables locaux.

Ils assumeront les premiers contacts avec les commerçants de ROYAN et mettront en place le dispositif de réalisation de la phase d'animation. Une note de synthèse concrétisera les premiers travaux.

ARTICLE 4

Délais de réalisation

Cette phase débutera à la signature du présent contrat pour s'achever un mois après. La note pourra être remise le 15 septembre 1970, sous réserve d'une signature intervenant avant le 15 juillet 1970.

.../...

ARTICLE 5

Montant du budget

Il est fixé à Frs. 8.000,00 (HUIT MILLE)

Prix net de toute taxe.

Les voyages et les frais de séjour seront remboursés en plus, sur présentation de justificatifs.

ARTICLE 6

Règlement

50 % un mois après la signature.

50 % à la remise de la note de synthèse.

Les remboursements des frais se feront au fur et à mesure de la présentation des justificatifs.

En cas d'accord sur l'ensemble du projet présenté au Comité de la Recherche Commerciale du Ministère de l'Economie et des Finances, le montant de la pré-étude sera reversé à la Municipalité de ROYAN.

Le Président Directeur Général
d' I. R. I. S. S.

Le Maire

Jean de LIPKOWSKI

Jean-François MARECHAL

